

Amélioration et adaptation de l'habitat

Afin de vous permettre de vous maintenir à votre domicile, des travaux d'amélioration peuvent être réalisés dans votre logement. Vous pouvez faire appel aux conseils de professionnels pour vous accompagner dans votre projet.

⇒ **Vous n'avez pas de projet précis et vous avez besoin de conseil :**

Vous avez 2 possibilités :

- Si vous êtes retraité de l'AGIRC-ARRCO

- vous pouvez contacter **DOMPLUS** au **09 71 09 09 71** et demander une prestation ergothérapeute dans le cadre du Dispositif « **Bien Chez Moi** »
L'intervention vous sera alors facturée 15€.

- SI non, contactez un ergothérapeute en libéral: Dans le cadre de l'adaptation de l'habitat, il vous apporte des conseils pour améliorer l'accès des espaces extérieurs (trottoirs, jardins, portes...) ou pour rendre plus accessible des aménagements intérieurs (salle à manger, cuisine, WC, salle de bain...).

Anne PAULEAU-BREMOND - Ergothérapeute
32 rue Dolmen – 49400 Saumur
07.89.68.54.94 - Pauleau.bremond.anne@gmail.com

⇒ **Vous avez un projet concrétisé**

En fonction de votre situation, des aides financières peuvent vous être accordées. Les principaux organismes financeurs sont :

- l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH),
- les caisses de retraite, les caisses de retraite complémentaires,
- le Département par le biais de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie ou de la Prestation de Compensation Handicap

Si vous souhaitez obtenir des subventions, ne commencez pas les travaux avant l'accord de l'organisme financeur.

Pour être éligible aux aides de l'ANAH, il ne faut pas dépasser un certain plafond de ressources :

Plafonds de ressources 2020

Nombre de personnes composant le ménage	Ménages aux ressources très modestes (€)	Ménages aux ressources modestes (€)
1	14 879	19 074
2	21 760	27 896
3	26 170	33 547
4	30 572	39 192
5	34 993	44 860
Par personne supplémentaire	+ 4 412	+ 5 651

* Pour les dossiers déposés en 2020.

Ces montants sont des "revenus fiscaux de référence" indiqués sur votre feuille d'impôts. Pour une demande d'aide déposée en 2020, il faut prendre en compte le revenu fiscal de l'année 2019.

Pour en faire la demande, connectez-vous sur <https://monprojet.anah.gouv.fr/> en vous munissant de votre adresse mail et de votre avis d'impôt.

Si vous n'avez pas de possibilité d'accès à internet contactez le :

Service Habitat du Département au 02 41 18 80 79

Après étude de votre dossier, vous serez contacté par un opérateur pour un rendez-vous à domicile. Pour obtenir les aides financières, une attestation d'autonomie sera réalisée par le CLIC.

AUTRES QUESTIONS SUR L'HABITAT

Si vous avez d'autres questions sur l'Habitat, vous pouvez contacter les organismes suivants :

QUESTIONS	DENOMINATION	ADRESSE
<p>Pour obtenir des informations juridiques, fiscales et financières sur le logement :</p> <p>Devenir propriétaire, Louer, Améliorer, Investir...</p>	ADIL 49	<p>Permanences à la Maison de Pays – la loge à Beaupréau</p> <p>le lundi sur rendez-vous de 9h à 13h et accueil libre de 14h à 17h</p> <p>Prendre RDV au 02 41 81 89 40 (le matin) ou www.adil49.org</p>
<p>Pour obtenir des informations sur l'Énergie :</p> <p>Espace éco énergie : conception du logement, chauffage et eau chaude, énergies renouvelables, déplacements...</p>	ALISEE	<p>Contactez directement ALISEE au 02 41 18 01 08 (l'après-midi) ou pie49@alisee.org</p>